

SILVER  
QUEENS



ESOX

FOOT US FLAG CHEERLEADING

**DOSSIER INSCRIPTION  
ESOX – SILVER QUEENS**

*SAISON 2017/2018*

# **AVERTISSEMENTS :**

**Seuls les dossiers complets seront traités. MERCI DE BIEN LIRE LES INFORMATIONS ET DOCUMENTS DEMANDÉS SUR LA PAGE « LISTE DES PIÈCES A FOURNIR »**

Une permanence pour rendre les dossiers (et récupérer les locations de matériels) va être mise en place cette saison afin d'éviter les déboires de l'an dernier. Cette année, aucun dossier ne sera récupéré « à la volée », en dehors des créneaux ci-dessous ou hors délai :

Jeudi 24 Aout 2017 de 19h à 21h  
Jeudi 31 Aout 2017 de 19h à 21h  
Jeudi 7 Septembre 2017 de 19h à 21h  
Jeudi 14 Septembre 2017 de 19h à 21h  
Jeudi 21 Septembre 2017 de 19h à 21h  
Jeudi 28 Septembre 2017 de 19h à 21h

**Seuls Jérémy GOUCHET (Secrétaire), Carole BEAUMONT (Secrétaire adjointe) et Mathieu THOMAS (Président) sont habilités à récupérer votre dossier !** Tous les joueurs 2016/2017, ESOX ou non, s'exposent à une majoration de 100% s'ils rendent leurs dossiers en dehors des délais (règle définie par la Fédération)

**MERCI DE BIEN LIRE LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION AVANT DE LA SIGNER AFIN D'AVOIR CONNAISSANCES DES DROITS MAIS SURTOUT DE VOS ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DE L'ASSOCIATION**

**Pour toutes questions sur le dossier d'inscription, contactez Mathieu THOMAS au 06.25.12.71.37 ou par mail à [esox.footballamericain@gmail.com](mailto:esox.footballamericain@gmail.com)**

***Afin d'économiser du papier, n'imprimez que les pages 5, 6, 7, 9 et éventuellement 8, 11 qui sont à rendre au format A4***

## SOMMAIRE :

- AVERTISSEMENTS	.... 1
- SOMMAIRE	.... 2
- LE MOT DU PRESIDENT	.... 3
- ENTRAINEMENTS ET CONTACTS	.... 3
- LISTE DES PIECES A FOURNIR	.... 4
- FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS	.... 5
- QUESTIONNAIRE DE SANTÉ	.... 6
- DEMANDE DE LICENCE FFFA	.... 7
- AUTORISATION PARENTALE AVEC OU SANS SURCLASSEMENT	.... 8
- SPORTMUT	.... 9
- CONTRAT LOCATION MATERIEL	.... 11
- REGLEMENT INTERIEUR	.... 12

## LE MOT DU PRESIDENT :

*La saison passée, les tensions sont redescendues et la convivialité est revenue grâce à une super intégration des nouveaux par les anciens. Nous avons traversé cette épreuve ensemble et j'en suis vraiment très heureux. La reconstruction n'est cependant pas terminée. Par exemple, l'an dernier il nous a manqué de l'activité au sein du CA, un manque d'arbitres ou de meilleurs résultats sportif pour certaines sections. Il y a cependant de belles réussites comme le titre de champion des Flags, mais aussi l'arrivée de nouveaux coachs et l'aguerrissement des anciens par la formation. L'association va donc mieux mais il y a encore du boulot pour pérenniser nos sections et l'organisation de l'association. Je compte sur vous cette saison ! »*



Mathieu THOMAS, président fondateur des ESOX depuis janvier 2012

## ENTRAINEMENTS ET CONTACTS :

*Une réunion d'information aura lieu à la rentrée pour tous les adhérents*

### **FOOTBALL AMÉRICAIN :**

- Séniors :
  - Entraînements les lundis et jeudis de 20h à 22h, terrain des Rouleaux, Basse-Goulaine
  - HC : Thierry BEAUMONT : 06.33.19.45.45
- U19/U16/FEM :
  - Entraînements les mardis et jeudis de 19h15 à 21h15, terrain des Rouleaux, Basse-Goulaine
  - Responsable : Willy BOST :

### **FLAG :**

- Toutes sections :
  - Entraînements les lundis et jeudis de 19h30 à 21h30, terrain des Rouleaux, Basse-Goulaine
  - HC : Jessy JEHANNO : 06.02.37.60.13

### **CHEERLEADING :**

- Toutes sections :
  - Entraînements :
    - les lundis de 20h à 21h30, petite salle de la Herdrie, Basse-Goulaine
    - les jeudis de 19h15 à 21h15, terrain des Rouleaux, Basse-Goulaine
  - HC : Pamela BONOMI : 06.10.85.57.52

**N'OUBLIEZ PAS DE VOUS INSCRIRE AUX GROUPES PRIVÉS SUR FACEBOOK POUR SUIVRE LES INFOS INTERNES EN DIRECT !**

# LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT !

Madame, Mademoiselle, Monsieur

- Fiche individuelle de renseignements dûment signée
- Demande de licence FFFA
- Questionnaire de Santé (QS-SPORT)
- Un Certificat Médical pour chaque discipline(s) pratiquée(s), ainsi que pour les arbitres  
**NOUVEAUTÉ 2017 : Certificat Médical non obligatoire si vous avez répondu NON à toutes les questions du Questionnaire de Santé (ci-dessus). Obligatoire pour les surclassement et nouveaux adhérents. Le certificat peut être fourni sur papier libre ou sur la feuille « Demande de licence FFFA »**
- Demande de surclassement **remplie par un médecin du sport** pour les joueurs concernés :  
*Foot Américain né en 1999 ou 2002 // Flag né en 2001 ou 2002 // Pas de surclassement en Cheerleading*  
**Un électrocardiogramme de repos doit obligatoirement être fourni par le médecin du sport**
- La fiche « Autorisations parentale en cas d'accident avec ou sans surclassement » signée par le responsable légal **pour tous les joueurs mineurs à date de signature de la licence**
- Le SPORTMUT (toutes catégories !) **à remplir et signer même si on n'y adhère pas (remplir le 1er cartouche, cocher « de ne pas y adhérer » et signer en bas)**
- 1 photo d'identité **pour les nouveaux adhérents**
- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport **pour les nouveaux adhérents**
- Photocopie de la mutuelle (facultative mais conseillé)
- La cotisation annuelle (voir tarifs ci-dessous)
- Le contrat de location matériel dûment signé si nécessaire

## **Cotisations 2017/2018 :**

- |  |       |              |
|--|-------|--------------|
| <input type="checkbox"/> Football Américain (Sénior né en 1998 et +)               | ..... | <b>150 €</b> |
| <input type="checkbox"/> Football Américain (Junior / Cadet né entre 1999 et 2002) | ..... | <b>135 €</b> |
| <input type="checkbox"/> Flag (Sénior né en 2000 et +)                             | ..... | <b>80 €</b>  |
| <input type="checkbox"/> Flag (U17 / U15 né entre 2001 et 2004)                    | ..... | <b>70 €</b>  |
| <input type="checkbox"/> Cheerleading (Sénior / Junior né en 2003 et +)            | ..... | <b>40 €</b>  |
| <input type="checkbox"/> Membre du bureau, coachs, arbitres                        | ..... | <b>20 €</b>  |
| <input type="checkbox"/> Membre de l'association                                   | ..... | <b>20 €</b>  |
| <input type="checkbox"/> Location matériel Foot US (casque + épaulière)*           | ..... | <b>50 €</b>  |

*\*Dans la limite des stocks disponibles*

***Paiement par chèque (conseillé) à l'ordre de « Les ESOX ».***

***Possibilité de paiement en 2 ou 3 fois. Pass « Culture et Sport » acceptés.***

**Attention aux dates de retour de vos dossiers (voir page « Avertissements ») !** Nous vous remercions de rejoindre l'association et espérons que nous partagerons ensemble de grands moments pour cette saison 2017/2018.



# FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

*Photo*  
*Ne pas fournir si*  
*déjà donné l'an*  
*dernier.*

NOM :	Prénom :
Date et lieu de naissance :	
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Tel. :	Mobile :
Email :	
Pseudo :	

## CATEGORIES

FOOT US : Sénior (1998 ou avant)	FLAG : Sénior (2000 ou avant)
FOOT US : U19 (1999-2000-2001) et U16 (2002)	FLAG : U17 (2001-2002) / U15 (2003-2004)
CHEER : (2003 ou avant)	Membre du bureau
Coach Foot US / Flag / Cheer	Arbitre Foot US / Flag / Cheer

A contacter en cas d'urgence :

Nom/Prénom :	Tel :
Nom/Prénom :	Tel :

**Renseignements pour la fiche joueur du site internet (non obligatoire) :**

Taille :	Poids :	Exp. Foot US/Flag/Cheer :	N° Préféré :
Clubs Foot US / Flag / Cheer précédents ( <i>championnat, titre</i> ) pour les nouveaux:			

## DROIT A L'IMAGE

Je soussigné, ..... (pour les mineurs : responsable légal de ..... ) autorise le club des Esox à utiliser des photographies et des vidéos de l'adhérent nommé ci-dessus pour ses propres documents de communication ainsi que pour des parutions presse écrite, web (réseaux sociaux, site internet,...) et éventuellement télévisuelles.

Fait à ..... le .....  
Signature du responsable légal :

## REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e) ..... certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du club, et m'engage à le respecter à partir de la date de signature de celui-ci. Je suis conscient(e) des engagements demandés par le club et des sanctions encourues en cas de non-respect des règles énumérées ci-dessus.

**Date et signature de l'adhérent** (Précédé de la mention « lu et approuvé »)



## Renouvellement de licence d'une fédération sportive

### Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>A ce jour</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

#### Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

#### Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



## DEMANDE DE LICENCE - FFFA SAISON 2017/2018

Club :

### INFORMATION DU DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Sexe : M  F

Adresse :

Code postale :  Ville :

Téléphone :

Courriel :

Date de naissance :

Lieu de naissance :  Département :

Nationalité :  JAF : Oui  Non

### LICENCE

A remplir en cas de renouvellement						Signature du demandeur (ou de son représentant légal s'il est mineur) :	
Numéro de licence : <input type="text"/>							
CHOIX DE LA LICENCE							
FOOTBALL AMERICAIN		FLAG		CHEERLEADING			
Catégorie	Case à cocher	Tarif fédéral	Catégorie	Case à cocher	Tarif fédéral	Catégorie	Case à cocher
Loisir U10	<input type="checkbox"/>	12,11	Loisir U8	<input type="checkbox"/>	12,11	Loisir U8	<input type="checkbox"/>
Loisir U12	<input type="checkbox"/>	12,11	Loisir U11	<input type="checkbox"/>	12,11	Loisir U11	<input type="checkbox"/>
Compétition U12	<input type="checkbox"/>	21,83	Compétition U11	<input type="checkbox"/>	12,11	Compétition U11	<input type="checkbox"/>
U12 surclassé U14	<input type="checkbox"/>	21,83	U11 surclassé U13	<input type="checkbox"/>	12,11	U11 surclassé Junior	<input type="checkbox"/>
Loisir U14	<input type="checkbox"/>	12,11	Loisir U13	<input type="checkbox"/>	12,11	Loisir Junior	<input type="checkbox"/>
Compétition U14	<input type="checkbox"/>	21,83	Compétition U13	<input type="checkbox"/>	12,11	Compétition Junior	<input type="checkbox"/>
U14 surclassé U16	<input type="checkbox"/>	54,76	U13 surclassé U15	<input type="checkbox"/>	12,11	Junior surclassé en seniors	24,32
Loisirs U16	<input type="checkbox"/>	12,11	Loisir U15	<input type="checkbox"/>	12,11	Loisir senior	<input type="checkbox"/>
Compétition U16	<input type="checkbox"/>	54,76	Compétition U15	<input type="checkbox"/>	12,11	Compétition senior	24,32
U16 surclassé U19	<input type="checkbox"/>	54,76	U15 surclassé U17	<input type="checkbox"/>	24,32	Entraîneur	18,11
Loisirs U19	<input type="checkbox"/>	30,44	Loisir U17	<input type="checkbox"/>	12,11	Dirigeant	18,11
Compétition U19	<input type="checkbox"/>	54,76	Compétition U17	<input type="checkbox"/>	24,32	Juge	27,84
U19 surclassé senior	<input type="checkbox"/>	60,87	U17 surclassé + 17 ans	<input type="checkbox"/>	24,32		
Loisirs Senior	<input type="checkbox"/>	30,44	Loisir + de 17 ans	<input type="checkbox"/>	12,11		
Compétition Senior	<input type="checkbox"/>	60,87	Compétition + de 17 ans	<input type="checkbox"/>	24,32		
Issus d'un championnat majeur	<input type="checkbox"/>	371,44	Entraîneur	<input type="checkbox"/>	18,11		
Entraîneur	<input type="checkbox"/>	18,11	Dirigeant	<input type="checkbox"/>	18,11		
Dirigeant	<input type="checkbox"/>	18,11	Arbitre	<input type="checkbox"/>	27,84		
Arbitre	<input type="checkbox"/>	27,84		<input type="checkbox"/>			
Total :		€	Total :		€	Total :	€
TOTAL REVERSE A LA FEDERATION :						Le : / /	

### CERTIFICAT MEDICAL PREALABLE A LA PRATIQUE EN COMPETITION OU EN LOISIR

à ne fournir qu'en cas de première licence, ou si vous avez répondu positivement à l'une des questions du questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01, ou si votre dernier certificat médical date de plus de 3 ans

Je soussigné(e), Docteur

certifie avoir examiné le demandeur de la présente licence, et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signes cliniques apparents

contre-indiquant la pratique du : **FOOTBALL AMERICAIN**  en tant que : Joueur

Arbitre

**FLAG**  en tant que : Joueur

Arbitre

**CHEERLEADING**  en tant que : Joueur

Signature et cachet du médecin :

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

### DEMANDE DE SURCLASSEMENT DU MEDECIN DU SPORT

Si le sujet présente un développement suffisant et une aptitude physiologique particulière (catégorie 1 de la classification médico-sportive), un médecin diplômé peut l'autoriser à pratiquer la discipline en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieur, en respect du règlement médical de la FFFA et sous réserve qu'on lui ait présenté un électrocardiogramme de repos, uniquement pour les disciplines football américain et/ou en flag.

Je soussigné(e), Docteur \_\_\_\_\_  
diplômé de traumatologie du sport, titulaire de la capacité de médecine du sport ou titulaire du Certificat d'Enseignement Spécialisé, certifié après avoir procédé aux examens prévus par la réglementation en vigueur, que le demandeur de la présente licence est apte à pratiquer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieur de la discipline en compétition sous toute réserve de modification de l'état actuel.

Signature et cachet du médecin :

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Les signataires de la présente demande de licence certifient l'exactitude de tous les renseignements portés. Ils s'engagent, en outre, à respecter les Statuts et Règlements de la FFFA, et la réglementation applicable au dopage et à subir en conséquence tous les examens et prélèvements. La communication de ces informations est le préalable obligatoire à l'obtention d'une licence fédérale. Le défaut total ou partiel, de réponse, entraînera l'annulation de la demande. Conformément à la loi "Informatique et Liberté" No 79-17, du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse de la FFFA "ffa@ffa.org". Par notre intermédiaire, vos coordonnées peuvent être diffusées à des partenaires commerciaux de la fédération. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre.



## AUTORISATION PARENTALE EN CAS D'ACCIDENT AVEC OU SANS SURCLASSEMENT

Je soussigné (e) M., Mme .....  
(Nom et Prénom du responsable légal)

Certifie être le responsable du mineur : .....

Né(e) le: ..... / ..... / ....., à .....

et l'autorise à pratiquer le .....  
(Discipline pratiquée)

en compétition, avec autorisation médicale pour la saison 2017-2018 au sein du groupement sportif : .....

Fait à ..... le ..... / ..... / .....

**Signature :**

Je soussigné (e) M., Mme .....  
(Nom et Prénom du responsable légal)

Certifie être le responsable du mineur : .....

Né(e) le: ..... / ..... / ....., à .....

et l'autorise à pratiquer le .....  
(Discipline pratiquée)

en compétition, dans la catégorie immédiatement supérieure à celle de son âge avec autorisation médicale pour la saison 2017-2018 au sein du groupement sportif : .....

Fait à ..... le ..... / ..... / .....

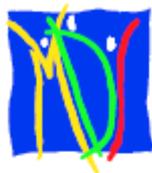
**Signature :**

### Fédération Française de Football Américain

79, rue Rateau - 93120 La Courneuve - Tél : 01 43 11 14 70 - Fax : 01 43 11 14 71 - [www.ffa.org](http://www.ffa.org) - [ffa@ffa.org](mailto:ffa@ffa.org)

Fédération affiliée au CNOSF - Agrément Ministériel n°75 S 270

Fédération Sportive régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 - SIRET n°348 985 276 00032 / APE n°9319 Z



**GROUPE MDS**  
Mutuelle des Sportifs

# SPORTMUT

Contrat collectif complémentaire de prévoyance  
au bénéfice des licenciés  
de la Fédération Française de Football Américain

## DEMANDE D'ADHESION

*(l'adhérent est toujours le licencié)*

M.  Mme  Melle  Nom : ..... Prénom : .....  
 Nom de Jeune Fille : ..... Date de naissance : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Ville : .....  
 Profession (nature exacte) : .....  
 Téléphones : fixe ..... mobile .....  
 Email : .....  
 Association sportive par laquelle ou au titre de laquelle le régime de base a été souscrit : .....

Je soussigné(e) déclare avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information du contrat "SPORTMUT" ayant pour objet de proposer des garanties complémentaires en sus du régime de prévoyance de base souscrit, pour le compte de ses licenciés, par la Fédération Française de Football Américain auprès de la M.D.S. en cas de dommage corporel suite à un accident garanti.

J'ai décidé  d'adhérer à SPORTMUT  
 de ne pas y adhérer

Date limite de l'adhésion : 60<sup>ème</sup> anniversaire  
 Désignation du bénéficiaire en cas de décès de l'assuré :  
 mon conjoint non divorcé, non séparé de corps par jugement, à défaut par parts égales mes enfants nés ou à naître, à défaut mon partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou mon concubin notoire, à défaut mes héritiers légaux, à défaut le Fonds National de solidarité et d'Actions Mutualistes.  
 Autres dispositions : .....

FORMULE DE GARANTIES CHOISIE					COTISATION ANNUELLE € T.T.C.
Formule A :	A 1 <input type="checkbox"/>	A 2 <input type="checkbox"/>	A 3 <input type="checkbox"/>	A 4 <input type="checkbox"/>	(correspondant au choix retenu)
Formule B :	B 1 <input type="checkbox"/>	B 2 <input type="checkbox"/>	B 3 <input type="checkbox"/>	B 4 <input type="checkbox"/>	
Formule C :	C 1 <input type="checkbox"/>	C 2 <input type="checkbox"/>	C 3 <input type="checkbox"/>	C 4 <input type="checkbox"/>	
Formule D :	D 1 <input type="checkbox"/>	D 2 <input type="checkbox"/>	D 3 <input type="checkbox"/>	D 4 <input type="checkbox"/>	
Formule E :	E 1 <input type="checkbox"/>	E 2 <input type="checkbox"/>	E 3 <input type="checkbox"/>	E 4 <input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Autres choix : ..... .....					__ __ __ ,  __ __  € Sera déterminée après consultation de la M.D.S.

Je certifie sur l'honneur ne pas être atteint(e) d'une infirmité ou d'un handicap. Au cas contraire prendre contact avec la M.D.S.

*Je suis informé(e) que la loi du 6 janvier 1978 « Informatique et Liberté » me donne le droit de demander communication et rectification de toutes informations me concernant qui figureraient sur tout fichier de la Fédération ou de la M.D.S. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse de la M.D.S. indiquée ci-dessous.*

Fait à ..... le .....

Signature de l'adhérent\*

Cachet de la Fédération ou de l'Association Sportive

\* faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"



Mutuelle des Sportifs

Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité  
 Mutuelle immatriculée au répertoire Sirene sous le Numéro siren n° 422 801 910  
 2-4, rue Louis David - 75782 Paris cedex 16 - ☎ : 01 53 04 86 86 - 📠 : 01 53 04 86 87

# SPORTMUT

Contrat collectif complémentaire de prévoyance  
au bénéfice des licenciés de la Fédération Française de Football Américain

## NOTICE D'INFORMATION

En adhérant à SPORTMUT vous pouvez bénéficier de garanties complémentaires en cas d'incapacité temporaire totale de travail, d'invalidité permanente totale ou partielle ou de décès résultant d'un accident survenu pendant la pratique du ou des sports déclarés sur la demande d'adhésion :

### UN CAPITAL EN CAS D'INVALIDITE PERMANENTE TOTALE OU PARTIELLE :

Le capital que vous choisissez est le capital maximal versé en cas d'IPP égale à 100%. Ce capital est réduit lorsque le taux d'invalidité est inférieur à 100%.  
**Aucun capital n'est versé pour un taux d'IPP inférieur ou égal à 5 %.**

### DES INDEMNITES JOURNALIERES EN CAS D'INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE:

Elles vous sont versées mensuellement à terme échu, après une période ininterrompue d'arrêt total de travail appelée période de franchise.

La période de franchise n'est pas indemnisée. La durée d'indemnisation est de 365 ou de 1095 jours selon votre choix.

**Quelle que soit la durée d'indemnisation choisie, l'indemnité journalière cesse d'être versée à la date de consolidation de votre état de santé.**

Vous ne pouvez choisir un montant de garantie qui vous ferait bénéficier en arrêt de travail de ressources supérieures à celles dont vous disposez en période d'activité.

Un justificatif de revenus est exigé.

UN CAPITAL DECES : qui sera versé au bénéficiaire désigné.

### FORMULES ENFANT :

Seules les formules marquées d'un astérisque (\*) dans le tableau figurant ci-dessous peuvent être souscrites pour les mineurs de moins de 12 ans.

Pour les mineurs de moins de 18 ans, le bulletin devra être revêtu de leur signature et de la signature des parents ou des représentants légaux.

### FORMULE + DE 60 ANS :

Seule la formule marquée de deux astérisques (\*\*) dans le tableau figurant ci-dessous peut être souscrite par les personnes âgées de plus de 60 ans et moins de 65 ans.

### MODALITES D'ADHESION

Des formules de garanties pré-tarifées vous sont proposées ci-dessous.

Si l'une de ces formules vous convient, vous pouvez remplir la demande d'adhésion et l'adresser à la M.D.S. accompagnée de votre règlement. A réception, la M.D.S. vous adressera un certificat d'adhésion accompagné des conditions générales du contrat SPORTMUT. Vous disposerez alors d'un délai de 40 jours pendant lequel vous pourrez renoncer à votre adhésion. Passé ce délai votre adhésion deviendra définitive.

FORMULES	CAPITAL DECES	CAPITAL INVALIDITE (100 % IPP)	INDEMNITES JOURNALIERES	COTISATION GLOBALE(TTC)	
A 1*		30 489,80 €		5,00 €	Dans toutes ces formules, les indemnités journalières sont versées à compter du 31 <sup>ème</sup> jour d'incapacité temporaire totale de travail ou à partir du 4 <sup>ème</sup> jour en cas d'hospitalisation et ce, jusqu'à la consolidation et au plus pendant 1095 jours.
A 2**	15 244,90 €	30 489,80 €		6,30 €	
A 3	15 244,90 €		7,62 €/Jour	21,70 €	
A 4	15 244,90 €	30 489,80 €	7,62 €/Jour	26,60 €	
B 1*		60 979,61 €		9,90 €	
B 2	30 489,80 €	60 979,61 €		12,60 €	
B 3	30 489,80 €		15,24 €/Jour	43,30 €	
B 4	30 489,80 €	60 979,61 €	15,24 €/Jour	53,10 €	
C 1*		91 469,41 €		14,80 €	
C 2	45 734,71 €	91 469,41 €		18,90 €	
C 3	45 734,71 €		22,87 €/Jour	64,90 €	
C 4	45 734,71 €	91 469,41 €	22,87 €/Jour	79,70 €	
D 1*		121 959,21 €		19,70 €	
D 2	60 979,61 €	121 959,21 €		25,20 €	
D 3	60 979,61 €		30,49 €/Jour	86,50 €	
D 4	60 979,61 €	121 959,21 €	30,49 €/Jour	106,10 €	
E 1*		152 449,02 €		24,60 €	
E 2	76 224,51 €	152 449,02 €		31,50 €	
E 3	76 224,51 €		38,11 €/Jour	108,10 €	
E 4	76 224,51 €	152 449,02 €	38,11 €/Jour	132,70 €	

Ces cotisations tiennent compte des taxes en vigueur.

MDS JUILLET 2013 / DISQUE O / FEDERATIONS

(\*) Options réservées aux mineurs âgés de moins de 12 ans.

(\*\*) Seule formule pouvant être souscrite par les personnes âgées de plus de 60 ans et moins de 65 ans.

Les cotisations sont annuelles. Le non renouvellement de la cotisation par l'assuré met fin de plein droit à l'adhésion 40 jours après le terme principal de la dernière échéance.

Ce contrat est régi par le Code de la Mutualité.

## LOCATION DE MATERIEL DE FOOTBALL AMERICAIN

Afin de permettre l'accès au Football Américain pour le plus grand nombre, les ESOX vous proposent de louer le matériel appartenant à l'association. Malheureusement le club ne peut pas fournir du matériel pour tous les adhérents, il est donc demandé aux « anciens » joueurs (+ de 3 ans de pratique) d'acquiescer leur matériel car les rookies seront prioritaires à l'accession de cet **avantage**. Les matériels sont bien sûr disponibles dans la limite des stocks du club et le matériel sera distribué en fonction des dates de demandes de location. Le club met tout en œuvre pour grossir ou renouveler ce stock chaque année.

Vous trouverez ci-dessous les tarifs de locations et le contrat de location à retourner dûment remplis :

Matériel	Locatio n	Cautio n	Choix
Casque (avec grille et dentier)	30 €	150 €	
Epaulière	30 €	150 €	
Ensemble casque + épaulière	50 €	300 €	

\*Dans la limite des stocks, un maillot et un pantalon d'entraînement seront prêtés au joueur.

**Au titre de la location de matériel le joueur devra fournir deux chèques :**

- le premier pour la location du matériel (encaissé en décembre)
- le second pour la caution (non encaissé)

Merci de choisir votre formule ci-dessus et de remplir le contrat de location en page suivante. Ces 2 feuilles sont à remettre au club.



Cadre réservé à l'association les ESOX			
N° casque		N° épaulière	
Remis le :		Rendu le :	

## CONTRAT DE LOCATION DE MATERIEL DE FOOTBALL AMERICAIN

entre l'association Les ESOX et

M..... (représentant légal de M.....)

Le présent contrat définit les conditions de location du matériel de Football Américain par l'association Les ESOX. Il entre en vigueur à la remise du matériel au locataire. La remise du matériel ne peut avoir lieu avant la remise du règlement de ..... euros (par chèque uniquement) de la location accompagné d'un chèque de caution de ..... euros (non encaissé). **Le contrat prendra fin au terme de la saison sportive au 30 juin 2018.**

Le locataire peut mettre fin au présent contrat avant cette date. Le chèque de caution lui sera rendu lors de la restitution de l'ensemble du matériel loué. En aucun cas, la restitution anticipée du matériel ne peut donner droit à un remboursement même partiel du règlement de la location. L'association Les ESOX s'engage à mettre à la disposition du locataire un matériel en bonne condition d'utilisation. Le matériel loué est composé de (*raier la mention inutile*) :

- D'un casque équipé d'une grille et d'un protège dent
- D'une épaulière avec maillot d'entraînement

Le locataire s'engage à utiliser le matériel uniquement dans le cadre des activités organisées par l'association et conformément aux avis techniques qui lui seront fournis. Le matériel loué devant faire l'objet d'un soin particulier et ne devant pas faire l'objet d'une sous-location ou d'un prêt à un tiers.

L'association Les ESOX s'engage à remplacer le matériel en cas de défaillance sous réserve que le locataire ne soit pas en infraction avec les présentes conditions. Si l'association Les ESOX découvre que le matériel a subi des dommages non liés à son usage normal, elle pourra logiquement demander le remboursement des pièces anormalement endommagées ou encaisser le chèque de caution.

**En cas de non restitution du matériel au 01 juillet 2018, l'association Les ESOX se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution.**

Je soussigné M....., le locataire, reconnaît avoir pris connaissance du présent contrat et m'engage à le respecter.

Fait à ..... le .....  
Signature du responsable légal :



## LES ESOX & SILVER QUEENS FOOTBALL AMERICAIN / FLAG / CHEERLEADING SAISON 2017/2018

### REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB (A conserver par l'adhérent)

L'adhésion aux ESOX et aux Silver Queens implique le respect du règlement intérieur du club et des règles qu'il comporte, par respect envers vos dirigeants, vos coéquipiers et vos supporters.

#### 1) L'équipement :

##### Article 1.1

Les tenues de matchs (Foot US, Flag ou Cheerleading) appartiennent au club, elles devront de ce fait être restituées à la fin de chaque rencontre. En cas de perte, le remboursement de la tenue sera exigé au licencié concerné.

##### Article 1.2

Tout prêt ou location d'équipement (casque, épaulière et autre matériel) sera sujet à caution. Cette caution sera encaissée, si le matériel n'est pas restitué à la date de départ du joueur ou au plus tard en fin de saison (comme spécifié dans le contrat de location).

##### Article 1.3

Les cahiers de jeux sont la propriété du club et mis à la disposition des joueurs qui en sont individuellement responsables. Tout cahier égaré étant susceptible d'être récupéré par un membre d'un club adverse entraînera une sanction prévu dans l'article 8.3. De plus, le dit cahier ne sera pas remplacé.

##### Article 1.4

Lors de toute manifestation sportive, chaque joueur doit se présenter avec un équipement propre et réglementaire à son activité défini comme suit :

Pour le Football Américain :

- la tenue officielle du club
- un casque avec le logo officiel du club
- un protège-dents réglementaire non transparent
- une épaulière
- un set de protections agréées : cuisses, genoux, hanches et coccyx
- des chaussures munies de crampons moulés en plastique dont la longueur ne doit pas excéder 14 millimètres (sous peine d'interdiction d'accès au terrain)
- des chaussettes noires
- un pantalon noir muni d'une ceinture

Pour le Flag :

- la tenue officielle du club
- des chaussures munies de crampons moulés en plastique dont la longueur ne doit pas excéder 14 millimètres (sous peine d'interdiction d'accès au terrain)
- des chaussettes noires

Pour le Cheerleading :

- la tenue officielle du club
- Ainsi qu'éventuellement pour les 3 disciplines :
  - un vêtement sous l'équipement (tee-shirt de compression...) dans la mesure où celui-ci est de couleur grise, bleue ou noire.
  - des gants
  - des protections supplémentaires de coudes, avant-bras, mains, chevilles ainsi que tibias ne devant pas comporter de parties dures susceptibles de blesser : les couleurs autorisées restant le gris, le noir et le bleu.

##### Article 1.5

Lors de manifestations sportives officielles le port de strapping ou pansements est à la charge des joueurs. La pharmacie du club ne devant être utilisée que pour soigner sur le moment des blessures ayant eu lieu lors des entraînements ou des matchs.

#### 2) Les entraînements :

##### Article 2.1

Les entraîneurs se réservent le droit de convoquer tout ou une partie des joueurs pour des entraînements exceptionnels supplémentaires aux jours et heures qu'ils désirent ; ils devront cependant en informer les joueurs concernés, cinq jours à l'avance.

##### Article 2.2

Les entraîneurs comme les joueurs se doivent la politesse mutuelle d'arriver à l'heure aux entraînements. La convenance veut que les joueurs arrivent au moins 20min avant le début de l'entraînement afin de se changer et d'arriver sur le terrain équipé juste avant l'heure de début pour commencer à l'heure. Les retardataires n'ayant pas prévenus pourront être sanctionnés par une séance intense de cardio et de musculation définis par les entraîneurs. Les sanctions pourront être appliquées individuellement ou à toute l'équipe.

##### Article 2.3

Tout joueur amené à être absent ou retardataire lors d'un entraînement devra, quelle qu'en soit la raison, prévenir dès que possible un des entraîneurs par téléphone ou par mail, ceci afin de permettre la planification de l'entraînement par les encadrants. Les coordonnées des entraîneurs seront fournies au début de la saison et seront disponible sur le site internet du club.

##### Article 2.4

Le choix de la tenue d'entraînement est laissé à la discrétion du joueur dans la mesure où cela ne compromet ni sa sécurité ni celle de ses camarades. Nous ne saurions trop conseiller au joueur de porter le plus de protections possibles afin d'éviter toute blessure inutile.

##### Article 2.5

Le matériel du club (ballons, plots, boucliers, etc...) est sous la responsabilité des joueurs en ce qui concerne le rangement. Toute perte ou détérioration devra être signalée à l'un des responsables.

##### Article 2.6

Tous les joueurs sont responsables de la propreté des vestiaires et sanitaires. Chaque joueur sera invité à nettoyer ces vestiaires par un système de roulement équitable.

##### Articles 2.7

Les entraînements se font sous la direction des entraîneurs qui ont toute latitude pour en déterminer la nature et le déroulement.

#### 3) Les manifestations :

##### Article 3.1

Les dates et horaires des manifestations sportives seront donnés lors des entraînements. Ils seront aussi disponibles sur le site internet du club, cependant les informations par courrier et par téléphone ne seront pas systématiques.

##### Article 3.2

Le port de la tenue, telle qu'elle est définie dans l'article 1.4 est obligatoire lors des manifestations pour lesquelles elle est nécessaire.

##### Article 3.3

Les déplacements se font en groupe et tous les membres du club se doivent d'y participer. Des circonstances exceptionnelles peuvent motiver une dérogation à cette règle, dans ce cas, les responsables du club devront en être préalablement informés.

##### Article 3.4

Tout membre du club se doit d'être ponctuel lors des rendez-vous donnés à l'occasion d'un match à domicile ou en déplacement. Dans ce dernier cas, l'équipe n'attendra pas en cas de retard (il est rappelé qu'un retard de 30 minutes à l'occasion d'un match est automatiquement sanctionné par un forfait conformément au règlement de la F.F.F.A.).

##### Article 3.5

L'entraîneur principal est seul juge pour décider de l'aptitude physique et/ou morale d'un joueur à participer à une rencontre. Lui seul décide de la composition de l'équipe et de ses éventuelles modifications.

##### Article 3.6

Toutes consommations de substances illicites (drogues, anabolisants, fortifiants, ...) dans le cadre des activités du club (à domicile ou à l'extérieur) sont strictement interdites. La prise de produit illégaux par l'un des membres de l'association sera sévèrement punie, allant jusqu'au renvoi immédiat et définitif du membre du club.

##### Article 3.7

Chaque membre de l'association (à part les arbitres du club) s'engage à participer à 2 événements de promotions du club (distribution de flyers, portes ouvertes...). Les membres n'ayant pas rempli ce contrat verront les sanctions prévues dans l'article 8.3 s'appliquer.

##### Article 3.8

Chaque membre de l'association se doit de se présenter aux manifestations dans une tenue propre et avec une bonne hygiène pour le respect du club, de ses membres et des intervenants extérieurs.

#### 4) Participation aux rencontres à domicile :

##### Article 4.1

Toute personne prenant une licence au club accepte automatiquement de participer aux diverses missions autour des matches à domicile en fonction du planning d'intervention.

##### Article 4.2

Toute personne du club s'impliquant déjà dans des missions d'arbitrage et d'entraînement est exemptée des diverses missions autour des matches

**Article 4.3**

Les cadets et les juniors interviennent sur les matchs des séniors pour faire la chaîne, ramasser la balle, prendre les statistiques, prendre des photos, tenir un stand... Lors des rencontres cadets et juniors, les séniors s'engagent à faire de même. Les adhérents des autres disciplines (Flag, Cheerleading ou Football Américain) sont aussi invités à aider le club pour le bon déroulement des journées à domicile notamment pendant les tournois où les 2 catégories jouent. Pour le Flag comme pour le Cheerleading se sont les joueurs de Foot US qui devront assurer cette entraide.

**Article 4.4**

Si le nombre de membre de l'association n'est pas assez important pour encadrer les manifestations à domicile, l'association se réserve le droit d'éditer une liste de présence obligatoire pour les membres. En cas de non-respect de ce planning les sanctions énumérées dans l'article 8.3 seront appliquées. Si les personnes présentes sur les listes ne peuvent être disponibles à la date prévue, elles doivent faire le nécessaire pour se faire remplacer.

**5) Arbitrage****Article 5.1**

Le club doit disposer d'arbitres ou de juges. Tous les volontaires pour arbitrer doivent se faire connaître au plus tôt dans la saison afin que le club puisse prendre ces dispositions afin d'inscrire le bénévole en formation.

**Article 5.2**

Les formations arbitres ou de juges seront prises en charges en partie voir totalement par le club et la fédération.

**Article 5.3**

Les responsables des équipes de Football Américain, Flag ou Cheerleading sont autorisés à nommer 5 joueurs de leurs équipes ayant au moins une année d'expérience pour suivre la formation d'arbitre ou juge et arbitrer au moins 2 matches des équipes du club.

**6) Les licences :****Article 6.1 :**

Tous les membres de l'association (bureau, bénévole, joueurs, arbitres, ...) doivent souscrire un bulletin d'adhésion et la cotisation annuelle.

**Article 6.2 :**

Aucune prise de licence ne sera remboursée.

**7) Le comportement :****Article 7.1**

Chaque joueur se doit de connaître le règlement intérieur ainsi que le règlement fédéral. Il se doit d'y adapter son comportement dans le cadre de toutes les activités du club. Une correction de tous les instants sera exigée.

**Article 7.2**

Les membres du bureau sont membres du club au même titre que les joueurs.

Le comportement des joueurs se doit d'être correct vis à vis d'eux dans le cadre des activités du club. Cette règle du respect mutuel est applicable à tous les membres du club.

**Article 7.3**

Tous les membres de l'association s'engagent à respecter ses coéquipiers, ses dirigeants, les bénévoles et les encadrants mais aussi les équipes adverses, arbitres et supporteurs lors des entraînements ou rencontres. La personne ne respectant pas cet engagement pourra être priée de quitter les lieux ou de rejoindre les vestiaires par l'un des entraîneurs ou membres du bureau du club et, selon la gravité des faits avérés, il pourra être soumis aux sanctions prévues dans l'article 8.3.

**Article 7.4**

Tous les membres de l'association se doivent de ne pas créer d'amosité sur Internet ou les réseaux sociaux envers d'autres clubs ou instances de la FFFA en engageant la respectabilité du club sans autorisation au préalable des membres du bureau ou de la commission Internet. En aucun cas, un membre doit entacher l'image du club dans le respect d'autrui et des institutions. Les membres s'engagent aussi à ne pas divulguer d'informations confidentielles du club sur Internet ou sur les réseaux sociaux. Selon la gravité des faits avérés, il pourra être soumis aux sanctions prévues dans l'article 8.3.

**Article 7.5**

Le club rappelle à ses licenciés que tous les actes répréhensibles selon la législation française et notamment les actes de bizutage, les infractions aux règles relatives à la majorité sexuelle ou au consentement des mineurs donneront lieu à un signalement immédiat aux autorités compétentes ainsi qu'à la mise en place d'une procédure d'exclusion immédiate de l'association conformément à l'article 8.4.

Tout membre de l'association, victime de ce type d'agissement devra en avvertir immédiatement l'un des membres du bureau de l'association ou un encadrant.

Tout membre de l'association, témoin de ce genre de cas, devra en avvertir immédiatement les membres du bureau de l'association sous peine d'être considéré comme complice des actes reprochés

**8) Les sanctions :****Article 8.1**

Hormis les sanctions fédérales délivrées lors des matches officiels, le club se réserve le droit de sanctionner un joueur si celui-ci a contrevenu au règlement intérieur. Ces sanctions peuvent être appliquées pour des infractions commises à n'importe quel événement (entraînement, déplacement, match, animations, ...).

**Article 8.2**

Les sanctions seront appliquées sur décision et vote des membres du bureau ou de l'éventuelle commission de discipline; la hauteur de la sanction sera fonction de la gravité de la faute commise.

Le club tient à rappeler à ses licenciés que tout comportement contraire à la législation française ou au présent règlement sera susceptible de donner lieu à une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'association

**Article 8.3**

Hiérarchisation des sanctions appliquées :

Niveau 1 : Simple avertissement

Niveau 2 : Renvoi de l'entraînement ou de la rencontre

Niveau 3 : Match de suspension (automatique après le deuxième avertissement ; tout avertissement supplémentaire sera assorti d'un autre match de suspension).

Niveau 4 : Renvoi définitif du club

Les sanctions de Niveau 1 à 3 pourront être prononcées par l'un des responsables de la section du joueur fautif. Pour ce mauvais comportement, le joueur sera inscrit sur une liste des personnes ayant à effectuer des TIG pour les besoins du club sur une période donnée. (Exemples : Nettoyage des vestiaires, rangement du matériel, vidages des poubelles,...)

Les sanctions de Niveau 4 suivront elles la procédure de l'article 8.4

**Article 8.4**

Lorsqu'un membre de l'encadrement sportif ou administratif de l'association estimera que l'exclusion est encourue, il le signalera au Bureau et le licencié sera informé par écrit des faits qui lui sont reprochés.

Il sera alors convoqué par recommandé à une Commission de discipline à laquelle participeront les membres du Bureau et les entraîneurs des différentes sections, durant cette réunion il pourra se défendre et présenter ses observations.

A l'issue des débats une exclusion définitive pourra être prononcée et aucun remboursement de licence ne pourra être demandé de la part du licencié exclu.

**Article 8.5**

Afin de régler les problèmes disciplinaires graves, une commission de discipline peut être saisie. Cette commission peut être créée pour une période donnée afin de gérer un cas spécifique, les membres la composant seront alors désignés aléatoirement par le bureau. Sinon la commission peut être mise en place pour une saison sportive. Les membres de cette commission permanente seront soumis à la validation du bureau. Elle devra être composée de minimum 3 membres de l'association (en gardant un nombre impair de membres), disposant de licences différentes.

**9) Le règlement :****Article 9.1**

Toute personne prenant une licence au club accepte automatiquement de respecter ce règlement durant toute la saison.

**Article 9.2**

Le membre de l'association doit être conscient que sa famille et ses résultats scolaires restent sa priorité. En conséquence, l'adhérent se doit d'organiser intelligemment son emploi du temps afin de maintenir son engagement avec le club.

**10) Les infrastructures :****Article 10.1**

Les infrastructures (terrain, salle, vestiaires & co, parking) sont la propriété de la Mairie. C'est la mairie qui nous octroie le droit d'usage. Toute personne prenant une licence au club se doit de respecter le matériel mis à notre disposition. Toutes dégradations volontaires ou salissures qui ne peuvent que nuire à l'image du club (les murs des vestiaires, les WC, le BAR, notamment), seront suivies des sanctions les plus lourdes selon la nature des faits. Le fautif pourra être soumis aux sanctions prévues dans l'article 8.3 pouvant aller jusqu'à son exclusion.